

-----  
CABINET  
-----

COPIE

Arrêté n° 21657 /MFBPP/CAB.-

Portant agrément de Monsieur MATUMBO Peter Madalitso en qualité de directeur général adjoint de HOPE CONGO S.A, établissement de microfinance de deuxième catégorie

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DU PORTEFEUILLE PUBLIC,

Vu la constitution ;

Vu la convention de coopération monétaire du 22 novembre ;

Vu la convention du 16 octobre 1990 portant création de la commission bancaire de l'Afrique centrale ;

Vu le règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 relatif aux conditions d'exercice et de contrôle de l'activité de microfinance dans la communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ;

Vu le décret n° 2010-561 du 3 août 2010 portant attributions et organisation de la direction générale des institutions financières nationales ;

Vu le décret n°2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-301 du 15 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu la décision COBAC D-2020/010 du 06 Avril 2020 portant avis conforme pour l'agrément de monsieur MATUMBO Peter Madalitso en qualité de directeur général adjoint de HOPE Congo S.A, établissement de microfinance de deuxième catégorie ;

Vu les dispositions de l'article 47 du règlement n°01/17/CEMAC/UMAC/COBAC du 27 septembre 2017 sur la microfinance ;

**A R R Ê T E :**

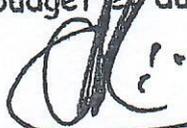
**Article premier:** Monsieur MATUMBO Peter Madalitso est agréé en qualité de directeur général adjoint de HOPE Congo S.A, établissement de microfinance de deuxième catégorie.

A ce titre, il est autorisé à effectuer pour le compte de HOPE Congo S.A, les opérations et services dédiés aux établissements de microfinance de deuxième catégorie, ainsi que toutes les opérations connexes définies par la réglementation en vigueur.

**Article 2 :** le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo. *1-<sup>er</sup>*

Fait à Brazzaville, le 6 octobre 2021

Le ministre des finances,  
du budget et du portefeuille public

  
Rigobert Roger ANDELY.-